

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CATEGORIE « A1 ET A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE

Pré-requis : Accessible tous publics : pour l'obtention d'un premier permis de conduire ou d'une catégorie supplémentaire.

Examen Code ETG en cours de validité. Inscription dès 16 ans pour la catégorie A1 et 17 ans pour la catégorie A2. Examen

Pratique possible dès 16 ans pour la catégorie A1 et 18 ans pour la catégorie A2.

Public visé : **Public privé ou d'entreprises**

La durée de chaque étape est propre à l'auditoire et fait l'objet d'une évaluation d'avant formation.

La durée et les dates de formation restent à définir.

Modalités de déroulement de l'action :

L'auto-école est située au 13 avenue des Carmes

La formation pratique se déroule sur la commune de St Pol de Léon sur la piste privée de l'auto-école (cf plan)

Moyens pédagogiques :

Théorique : Salle de cours, supports pédagogiques et manuels spécifiques (vidéoprojecteur, livre, DVD, tablette, kit oreillette)

Pratique :

- 1 Honda CBF 125 cm3
- 3 Honda CBF 500 cm3

Moyens d'encadrement :

- Formation dispensée par Jean-Louis MEAR responsable pédagogique.

La formation théorique

Elle porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation (entraînement au code) pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (DVD,), avec un enseignant ou via Internet (option).

La formation théorique porte sur :

- 1- Le risque routier / moto
Comportement en présence d'un accident
- 2- Cas d'accidents les plus caractéristiques
- 3- Les facteurs de risque moto
- 4- Prise de conscience des risques
- 5- La conduite préventive
- 6- L'équipement
- 7- Les éléments mécaniques du motocycle liés à la sécurité
- 8- L'assurance
- 9- L'alcool, les stupéfiants
- 10- La fatigue, la route de nuit
- 11- Vitesse et freinage
- 12- Stabilité et trajectoire

Les cours thématiques :

Ils seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- l'équipement du motard ;
- comment choisir sa moto ;
- les risques liés à la conduite des motocyclettes ;
- la pression sociale (publicité, travail...) ;
- la pression des pairs.

La formation pratique :

Elle porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques routiers.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du deux-roues motorisé ;
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.